



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité 21 publie un guide méthodologique sur l'Agenda 21 scolaire : « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable »

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société. Le Comité 21 a créé en février 2005 le programme « Education au développement durable », structuré autour de deux objectifs :

- Promouvoir et accompagner les démarches Agenda 21 scolaires, de l'école au campus, plans d'action pour le développement durable à l'échelle de l'établissement.
- Promouvoir le renforcement de la place des jeunes dans les plans d'action pour le développement durable, du local à l'international.

Les activités du programme sont conduites au sein d'un groupe de pilotage, réunissant une cinquantaine de réseaux experts et adhérents du Comité 21. Elles sont relayées par une rubrique dédiée sur le site www.comite21.org : recommandations, suivi d'opérations pilotes, retours d'expériences français et européens.

Aujourd'hui, de nombreux établissements scolaires ont engagé des plans d'actions pour le développement durable, appelés Agenda 21 scolaires et inspirés de l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio. Ces démarches contribuent à l'apprentissage par les jeunes des enjeux du développement durable, à travers des actions concrètes sur l'approvisionnement alimentaire ou énergétique des établissements, sur les trajets domicile-école, sur la diversité culturelle, sur la solidarité internationale etc. Elles contribuent aussi à faire vivre une culture de la concertation et de la coopération entre tous les acteurs associés à la démarche : jeunes, enseignants, parents d'élèves, élus et services techniques, fournisseurs de l'établissement, associations d'éducation au développement durable...

Le Comité 21 a élaboré une méthodologie pour la conception et la mise en œuvre de ces Agenda 21 scolaires. Sur la base de nombreux témoignages et retours d'expériences, il vient de publier un guide méthodologique pour susciter la « contagion ». Cet ouvrage s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable, dans les milieux scolaire et extra-scolaire.

Directeur de la publication : Anne-Marie Sacquet

Auteur : Comité 21

Coordination : Anne-Marie Sacquet, avec la participation de Christine Delhay et Anne Lemaire
Avec le concours de :

- Cécile Fortin, consultante-chercheur en éducation à l'environnement pour un développement durable
- Jean-Luc Martin-Lagardette, journaliste

Diffusion : Comité 21 et CRDP Académie de Paris
Avec le soutien de l'ADEME et la Fondation Véolia Environnement

104 pages - 16 euros



Relations presse

Christine Delhay - tél. : 01 55 3475 23 - delhay@comite21.org

Comité 21 - 132 rue de Rivoli - 75001 Paris - tél.: 01 55 34 75 21 - fax : 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org - www.comite21.org - www.agenda21france.org



« DE L'ÉCOLE AU CAMPUS, AGIR ENSEMBLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

EN FRANCE, L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SE MET EN PLACE À PARTIR DE 2003

En 2003 et 2004, le Ministère de l'Éducation Nationale expérimente l'éducation à l'environnement dans 84 établissements - écoles, collèges et lycées. À la rentrée 2004, une circulaire conseille la construction de partenariats et généralise une « Education à l'Environnement pour un développement durable ». Il s'agit concrètement d'amener les élèves à s'investir dans l'action et à élaborer des projets qui concernent leur rétablissement après un diagnostic partagé par l'ensemble de la communauté éducative.

Dès lors, l'Éducation à l'Environnement amène un pilotage participatif, le décloisonnement entre administration et pédagogie, l'ancrage de l'établissement dans son territoire et le développement de partenariats.

À partir de 2005, la notion d'environnement est élargie au concept de développement durable qui devient « une composante nouvelle de la formation civiques des élèves ». C'est dans ce contexte que se développent alors les Agenda 21 scolaires et que le Comité 21 en formalise la démarche dans son guide méthodologique : « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable ».

LE GUIDE DU COMITE 21 DECRIT UNE METHODOLOGIE EPROUVEE PAR DEUX ANNEES D'EXPERIENCES

Le guide propose une méthodologie pour conduire une démarche Agenda 21 au sein d'un établissement. Il comporte de nombreux témoignages, relate des expériences concrètes, apporte des conseils pratiques à tous les stades de son développement, de sa mise en place à son évolution .

Dans un premier temps, sont répertoriés les acteurs que celui qui initie la démarche doit informer et convaincre, à commencer par le chef d'établissement qui engage les ressources financières et assurera la pérennité du projet d'une année sur l'autre, mais sans oublier enseignants, élèves, parents d'élèves ou l'intendant qui joue un rôle fondamental dans l'articulation avec les fournisseurs. L'Académie, la collectivité territoriale, les fournisseurs, les partenaires sont susceptibles d'apporter financements et compétences, au rang desquels les directions régionales des ministères et établissements publics, les associations, les entreprises et leur fondation, ainsi que la presse régionale.

La démarche, en six points, est clairement définie.

Pour impulser la démarche et lui donner un poids nécessaire, il faut associer le chef d'établissement et l'ensemble de la communauté scolaire. Mobiliser les financements et organiser un comité de pilotage précèdent la réalisation d'un diagnostic partagé, réalisé en fonction des douze axes d'intervention proposés par le Comité 21. De ce diagnostic découlent les axes de progrès recherchés auxquels on fixera des objectifs.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier plan d'actions permettront la définition des actions prioritaires et l'organisation des travaux. On évaluera avec soin la pertinence des axes et les résultats des actions.

L'ouvrage insiste sur la nécessité du travail en réseau et recense les partenariats possibles, en France comme en Europe. Un répertoire des associations et des événements majeurs, une bibliographie ainsi qu'un recensement des textes et circulaires de référence sur le développement durable donnent de précieuses informations sur l'environnement des Agenda 21 scolaires.



LE COMITE 21, UN RESEAU D'ACTEURS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Comité 21 – *Comité français pour l'environnement et le développement durable* - est né en 1995. Le programme « d'actions pour le 21^e siècle », ratifié par la France au Sommet de la Terre de Rio. Ce programme d'actions appelé « Agenda 21 » vise à amener décideurs et citoyens à s'engager pour préserver la planète et pour construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain.

Pour remplir cette mission, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable, favorise la mutualisation des outils et des « best practices », et produit des recommandations stratégiques et méthodologiques, au sein de groupes de travail « pluri-collèges ». Il réunit à travers ses quatre Collèges les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et éco-entreprises), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité de l'éducation, de la recherche....). Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

Son programme est construit autour de quatre axes :

- Accompagner l'éducation au développement durable
- Ancrer le développement durable dans les territoires
- Promouvoir un développement économique responsable
- Renforcer les échanges et la coopération avec l'Europe et la Méditerranée

EN 2005, LE COMITE 21 ET SES ADHERENTS ONT PRIS 5 ENGAGEMENTS PHARES POUR LES 10 ANS A VENIR, A L'OCCASION DES 10 ANS DE L'ASSOCIATION.

- 1 - Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO₂**
- 2 - Préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable et solidaire**
- 3 - Respecter la diversité culturelle et lutter contre les discriminations et les exclusions**
- 4 - Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale**
- 5 - Renforcer la solidarité internationale et promouvoir auprès des métropoles, départements et régions l'affectation de 1% de leur budget aux Objectifs du Millénaire**

Ces engagements font l'objet d'un dispositif de suivi et d'évaluation, actualisé chaque année.

Pour en savoir plus :

www.comite21.org - www.agenda21france.org

Anne-Marie Sacquet, directrice générale : 01 55 34 75 21 – sacquet@comite21.org

SYNTHESE DES AXES DE PROGRAMMES

Le Comité 21 s'est fixé 4 axes de programmes prioritaires, mis en œuvre en interactivité et avec la participation des 4 Collèges :

● ACCOMPAGNER L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a besoin pour se déployer d'une société formée et informée, capable d'appréhender les enjeux, de faire évoluer ses comportements quotidiens, mais aussi de prendre part aux grands choix de société. L'éducation au développement durable est l'axe premier du programme du Comité 21. En coordination avec un groupe de pilotage réunissant une quarantaine d'adhérents et de réseaux ressources, le Comité 21 :

- Soutient les démarches d'Agenda 21 scolaires, de l'école au campus, et anime une rubrique dédiée sur le site du Comité 21 : www.comite21.org/agenda21_scolaires/index.htm
- A publié en décembre 2006 un guide méthodologique sur l'Agenda 21 scolaire « De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable » (Edition Comité 21, 3000 exemplaires)
- Anime avec Graine de changement la campagne « campus responsables »
- Valorise auprès de ses adhérents les associations et ONG ressources pour l'éducation au développement durable en France
- Incite les collectivités territoriales à intégrer l'axe Education dans les démarches Agenda 21 de territoires, à renforcer la participation des jeunes aux plans d'action, à soutenir les Agenda 21 scolaires
- Incite les entreprises à soutenir les initiatives des jeunes pour le développement durable et promeut auprès des fondations d'entreprises l'intégration d'un axe « éducation des jeunes et des citoyens au développement durable ».

● ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES TERRITOIRES

Par les politiques qu'elles conduisent et grâce à leur proximité avec les citoyens et les acteurs socio-économiques, les collectivités territoriales jouent un rôle moteur pour conduire les mutations des modes de vie et des modes de production et pour mobiliser les « forces vives » du territoire dans la mise en œuvre d'un développement responsable et solidaire. Depuis sa création, le Comité 21 accompagne l'ancrage des Agenda 21, du local au régional :

- Il accompagne ses collectivités adhérentes dans la réflexion stratégique, la conception, la mise en œuvre des démarches Agenda 21
- En partenariat avec les réseaux de collectivités (AMGVF, ADF, ACD'OM et prochainement ARF), il conçoit des recommandations adaptées à chaque échelle pour la conduite d'Agenda 21
- Il anime le site-portal www.agenda21france.org qui actualise la mise en œuvre des Agenda 21 en France, du local au régional et fournit recommandations et retours d'expériences, français et européens
- En partenariat avec l'AMF, l'AMGVF et Dexia Crédit Local, il organise depuis 2003 les Rubans du développement durable, opération qui identifie chaque année dix démarches exemplaires de collectivités françaises
- Il organise chaque année depuis 2004 avec l'Assemblée des Départements de France (ADF) la rencontre des Agenda 21 départementaux
- Il est partenaire, avec l'Association des maires de France, le MEDD et l'association 4D de l'Observatoire National des pratiques territoriales de développement durable, plate-forme d'information sur les pratiques territoriales.

PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESPONSABLE

Les entreprises sont des acteurs incontournables du développement durable, sous réserve qu'elles inscrivent cette contribution dans le cadre d'une stratégie concertée, ancrée dans le temps, évaluée et associant toutes les directions de l'entreprise. Une nouvelle génération de contrats émerge entre les entreprises et leurs partenaires territoriaux ou associatifs pour un développement économique responsable. Le Comité 21 :

- Accompagne ses entreprises adhérentes dans la conception, la mise en œuvre et la conception des stratégies de développement durable
- Accompagne les entreprises adhérentes qui le souhaitent dans la conception et l'animation de démarches de concertation avec des parties prenantes expertes, issues du réseau d'adhérents, pour renforcer l'efficacité et la légitimité des stratégies de développement durable
- Anime un groupe de travail sur les partenariats entreprises-collectivités pour le développement durable
- Anime des travaux sur quatre enjeux clés de la vie quotidienne : l'alimentation, les déchets ménagers, les énergies, les transports et publie des recommandations grand public (parution au Seuil en mars 2007) et pour ses adhérents (octobre 2007).
- Anime un groupe de pilotage sur les achats responsables, avec acheteurs publics et privés, « éco-fournisseurs », institutions nationales et internationales et une rubrique dédiée sur le site du Comité 21 : www.comite21.org/economie_responsable/achats_responsables.php
- Anime un groupe de pilotage sur le marketing et le développement durable, avec directions du développement durable et du marketing (grande consommation, énergies, transports, services), associations d'environnement, et de droits humains et consommateurs. Ce groupe prépare un guide de recommandations, en coordination avec l'Institut de sondages LH2 et l'association Vraiment Durable, membres du Comité 21.
- Anime un groupe de pilotage sur le tourisme durable et solidaire qui prépare un guide de recommandations pour la filière touristique, les territoires d'accueil, les consommateurs (collectifs et individuels).

RENFORCER LES COOPERATIONS EURO-MEDITERRANEENNE

Les échanges avec nos voisins européens permettent de mutualiser les démarches innovantes ... Chacun de ces échanges est un pas franchi vers une Europe des citoyens. Les coopérations doivent aussi être renforcées au sein de la grande région méditerranéenne. Le Comité 21 :

- Alimente toutes ses recommandations (vers les entreprises et les collectivités en particulier) et ses publications d'initiatives européennes innovantes pour le développement durable
- Prépare avec la Ville d'Angers et l'AMGVF un réseau d'échanges sur l'innovation dans les métropoles européennes
- Est jumelé avec la Coordination italienne des Agenda 21 locaux et le réseau des villes durables, animé par la Deputacion de Barcelone. Les trois partenaires ont l'objectif d'élargir cette coopération à d'autres réseaux de collectivités européennes
- A conduit en 2005-2006 un programme soutenu par la Commission européenne (et pour la France par la Région Provence Alpes Côte d'Azur) sur les plans de management urbain des villes du Sud de l'Europe, avec la Coordination italienne des Agenda 21, le réseau Sustainable Adriatic 2020 et la Ville de Bristol
- Développe un projet européen sur l'éducation au développement durable en Europe avec la Coordination italienne des Agenda 21, le réseau catalan des villes durables, le réseau Sustainable Adriatic 2020 et d'autres réseaux actifs dans ce domaine (en Belgique et Autriche)
- Promeut les coopérations décentralisées avec les villes méditerranéennes et des nouveaux pays de l'Union Européenne et la contribution des entreprises aux enjeux méditerranéens du développement durable, dans le cadre des Objectifs du Millénaire.